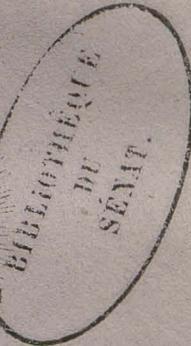
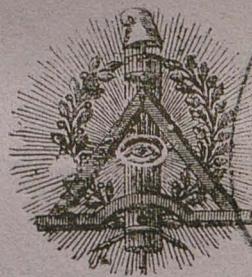


Cote 526

THEATRE RÉVOLUTIONNAIRE.



LIBERTÉ, ÉGALITÉ,
FRATERNITÉ

OU



ЯИАНОГУЛОГАЯ

ЯВЛЯЕТСЯ
ЗАИЯТАЯ



L'ASSEMBLÉE,
D R A M E
EN UN ACTE,
ET UNE SCENE.

LIBRARY

THE LIBRARY
OF THE AMERICAN
ANTIQUARY SOCIETY

NOMS DES PERSONNAGES.

LE PEUPLE: C'est-à-dire tous les Gens de la campagne , tous les Artisans des villes.

LE PRÉTENDU TIERS-ETAT: C'est-à-dire ceux qui n'ont point d'état , & vivent de leurs rentes viagères ou de leur industrie.

LA NOBLESSE : C'est-à-dire tous ceux qui ne payent pas la taille directement , mais seulement en déduction du prix de leurs terres ; en deux mots , ceux qui sont Gentilshommes ou anoblis.

LES GRANDS SEIGNEURS : Les Courtisans ayant charges , ou places auprès du Roi.

LE CLERGÉ: C'est-à-dire tous les Curés , Vicaires , ou petits Bénéficiers.

LE HAUT CLERGÉ: C'est-à-dire les Evêques , Abbés , Prieurs , Chanoines , &c.

LA MAGISTRATURE: Tous ensemble entourent le Roi , en criant de toutes leurs forces *Jugice , Nation , Droit naturel.*

On entend quelques voix seulement qui prononcent les mots : *Monarchie*, *Magistrature*, *Loix du Royaume*, *Formes antiques*; mais qui sont étouffées par d'autres qui prononcent les mots : *Système Anglois*, *Reconstitution*, *Pacte social*, *Régénération totale*.

La Scène est où l'on voudra.





SCENE PREMIERE ET DERNIERE.

LE ROI.

HE ! mes enfans ! qu'avez - vous donc ? êtes-vous fous ? Un ange descendu du ciel ne pourroit pas vous entendre , tant vous faites de bruit, ni vous comprendre , tant vous mettez de confusion dans vos idées. Suis-je donc sur la tour de Babel , & ne suis-je plus au milieu de mes Sujets ? Seriez-vous assez insensés pour ne vouloir plus de Rois ? Ma foi , vous seriez alors plus à plaindre que moi. Hélas ! mes bons amis , la Royauté est un fardeau qui pèse sur celui qui l'exerce , & ceux sur qui elle est exercée marchent bien plus légèrement. Au surplus , parlez-moi les uns après les autres ; & pour éviter les questions de prééminence , commencez mon Peuple ; que voulez-vous ?

LE PEUPLE.

Nous payons trop , & les autres pas assez , & nous n'avons pas même la véritable valeur du prix de nos sueurs & de notre travail , une bonne nourriture.

A iii

(6)

L E R O I.

Si je l'avois su plutôt, j'y aurois remédié plutôt ;
aussi indiquez-m'en le remède, & comptez sur moi.

L E P E U P L E.

Sire , que les Nobles n'aient plus d'exemptions
pécuniaires , aucunes ; que leurs terres soient im-
posées comme les nôtres ; qu'ils contribuent comme
nous aux grands chemins , sur-tout qu'ils n'aient
pas de lapins. Nous voulons bien ne pas toucher
à leurs perdrix ni à leurs lièvres , quoiqu'ils nous
fassent beaucoup de mal ; mais pour les maudits
lapins , nous n'en voulons plus. D'ailleurs , nous
honoreron la Noblesse , nous la respecterons , nous
payerons les cens & droits seigneuriaux ; ce à
quoi nos pères ont consenti , pour avoir eu autre-
fois d'elle les terres que les Nobles nous ont con-
cédées.

L E R O I.

Vous me paroissez avoir raison ; & vous , mes
Gentilshommes , qu'avez-vous à répondre à cela ?

L A N O B L E S S E.

Rien , Sire ; la demande du Peuple est juste ,
nous pensons comme lui , & consentons bien vo-
lontiers à sceller de notre sang (car nous n'avons
point d'autre sceau) le pacte qu'il nous propose.

(7)

L E R O I.

Je suis content , cela commence bien ; voilà déjà des objets essentiels convenus , j'y souscris. Je vais faire rédiger en loix votre pacte , & je punirai réciprocement ceux de vous qui essayeroient à enfreindre aucun des articles. Et vous , mon Peuple , vous voilà satisfait , sans doute.

L E P E U P L E.

Non , Sire ; il s'en faut de beaucoup.

L E R O I.

Comment ! que voulez-vous donc de plus ? Ma Noblesse vient de dire qu'elle consentoit à tout ce que vous demandiez.

L E P E U P L E.

Aussi , nous ne nous plaignons plus d'elle : nous voilà bons amis. Mais , Sire , tous ceux qui ne sont pas Nobles , & qui cependant n'ont pas l'honneur d'être Laboureurs ni Artisans , qu'est-ce qu'ils payeront eux ? Il faut bien qu'ils y soient pour quelque chose , & il est juste que ce qu'ils payent soit dorénavant à notre décharge.

L E R O I.

De qui voulez-vous donc parler ? Je ne con-

A iv

(8)

noissois dans mon Royaume que ma Noblesse &
mon Peuple.

LE PEUPLE.

Ah bien oui , Sire ! & toutes ces sang-fues pu-
bliques , dont la plupart n'ont pas un pouce de
terre , qui vivent aux dépens de l'Etat sans lui rien
payer.

LE ROI.

Quels sont-ils donc ?

LE PEUPLE.

Eh ! pardi , Sire ; vous les voyez là dans ce coin
qui donne à gauche ; ils sont tous rassemblés comme
des troupeaux de moutons . Ils ont seulement quel-
ques chiens , que je croyons enragés , & qui les
gardent ; ils bêlent tous ensemble : c'étoient eux
qui faisoient le plus de bruit quand vous êtes arrivé
pour nous demander à qui nous en avions.

LE ROI.

Ceux que vous me montrez dans ce coin , c'est
le Tiers-Etat ; ce sont vos amis , vos égaux , vos
défenseurs .

LE PEUPLE.

Qui eux ? Sire , nos amis , nos égaux , nos dé-
fenseurs ; ils ne l'ont jamais été : mais ils ont tou-

(9)

jours voulu être nos supérieurs , quoiqu'ils ne valent pas mieux que nous.

L E R O I .

Vous m'intéressez , mes enfans ; vous n'êtes pas aussi ignorans qu'on me l'avoit dit , & je commence à croire que vous avez raison .

L E P E U P L E .

Raison ! oui , sans doute , Sire , nous l'avons , quoiqu'on ne nous l'ait jamais donnée , & qui pis est , nous avons encore la force , sauf votre respect ; mais soyez bien tranquille , nous n'emploierons jamais cette dernière que pour vous : mais au moins faites valoir la première contre nos ennemis .

L E R O I .

De tout mon cœur , je m'y engage ; mais montrez-moi donc vos ennemis , je joindrai ma force à la vôtre , & nous leur ferons entendre raison .

L E P E U P L E .

Mais , Sire , on diroit que vous faites semblant de ne pas nous entendre . Parguienne nos ennemis , ce sont ceux-là qui sont dans le fond nos égaux , & qui cependant veulent être , & sont par le fait nos supérieurs , parce qu'ils ont plus d'écus que je n'avons de sous ; enfin qui en veulent tant

aux Seigneurs de nos terres , parce qu'ils prétendent bien être au-dessus de nous , mais ne veulent pas que personne soit au-dessus d'eux .

L E R O I .

Encore une fois , nommez-moi les donc ?

L E P E U P L E .

Parguienne , puisqu'il faut vous nommer chaque chose par son nom , hé bien ! ce sont tous ces bavards qui se disent philosophes , qui voudroient que tout fût commun parce qu'ils n'ont rien , ou pas grand-chose ; enfin tout ce tas de fainéans qui n'a pas d'état , & qui vit nous ne savons comment . Ils appellent cela vivre de leurs biens , & ils n'ont pas cependant un pauvre petit pouce de terre . Tenez , les voyez-vous là-bas comme ils grincent les dents ? Si vous n'aviez pas ordonné à chacun de parler à son tour , ils auroient déjà défilé leur chapelet ; mais prenez-y garde , Sire , car ils ont toujours parmi eux un tas d'enjoleurs qui bavardent comme des pies , crient comme des merles . Ils ont de grands mots qui ne finissent pas . Je n'y comprehensions rien quand ils sont venus pour nous engueuler , & cependant il y en a eu parmi nous assez bêtes pour les croire ; mais nous en sommes bien revenus ; nous ne sommes plus leurs dupes . Ce qui nous fait seulement tant

de peine , c'est qu'ils ont pris un grand étendard qui est rouge comme du sang , auprès duquel ils sont toujours rassemblés , & sur lequel il est écrit en grosses lettres *Tiers-Etat*. Commencez donc , Sire , par leur défendre de porter ce nom , ou bien faites-les tirer à la milice comme nous , & travaillet comme nous aux grands chemins.

LE PRETENDU TIERS-ÉTAT , d'un ton empesé.

Ah ! Sire , vous êtes la justice innée ; vous ne nous jugerez pas sans nous entendre. Notre respect pour Votre Majesté nous a fait garder le silence ; mais la milice , la corvée ! ah ! Sire , nous ne pouvons plus y tenir. Daignez nous écouter.

LE PEUPLE.

Vous voyez bien , Sire , où le bât les blesse ; nous avons trouvé le joint. Ecoutez-nous encore un tant soit peu , & puis après vous les laisserez dégoiser tout ce qu'ils voudront ; mais sur-tout méfiez-vous d'eux quand une fois ils commenceront.

LE ROI.

Allons , mes enfans , je veux bien encore vous laisser parler un instant ; mais dépêchez-vous , car il faut que j'écoute tout le monde. Et vous , Messieurs , ayez un peu de patience ; je vous donnerai audience tout-à-l'heure.

LE PEUPLE.

Nous disons donc que ce sont nos ennemis ; car chacun d'eux est dix fois plus riche que dix de nous. Ils font une chère enragée ; ils ne vont presque jamais à pied ; ils ne se servent jamais eux-mêmes ni à boire ni à manger , & par la raison qu'ils ne payent point d'impôts : c'est cela qui nous refoule ; car s'ils payoient comme nous , vous pourriez nous décharger un tant soit peu de la taille , & de toute cette liste d'impôts dont ils savent bien les noms eux , mais que nous ne connoissions que quand les vilains sergents viennent chez nous. Encore une fois , pourquoi ne tirent-ils pas tous à la milice comme nous ? Pourquoi ne viennent-ils pas au moins par députés travailler à la corvée comme nous ? Pourquoi ne payent-ils pas toutes les différentes tailles comme nous , le trop bu ? Enfin , puisqu'ils ne font pas plus que nous , pourquoi ne payent-ils pas tout comme nous ? Nous sommes bien loin d'avoir tout dit , Sire ; mais nous craignons de vous ennuyer : ainsi nous nous taifsons.

LE ROI , au prétendu Tiers-Etat.

Hé bien ! Messieurs , qu'avez-vous à répondre ? Consentez-vous , comme mes Gentilshommes , à accorder au Peuple ce qu'il demande ?

LE PRÉTENDU TIERS-ÉTAT.

Sire , les habitans de votre bonne ville de Paris , & en général les Bourgeois de toutes les villes murées , ont eu de tout temps des priviléges .

LE PEUPLE.

Ah ! Sire , au nom de sainte Geneviève , ne souffrez donc pas qu'ils prennent ce nom-là .

LE ROI.

Effectivement , mon Peuple a raison . Commencez par ne pas prononcer ce mot-là .

Vous-mêmes avez crié à l'injustice contre les priviléges pécuniaires de mes Gentilshommes ; ils les ont tous abandonnés de bonne grace . La Noblesse & le Commun ne font plus qu'un ; est-ce que vous ne voulez pas suivre un aussi bel exemple ?

LE PRÉTENDU TIERS-ÉTAT.

Sire , avant tout , permettez-nous de vous retracer les droits de l'homme , ensuite ceux du citoyen ; nous descendons des Francs , nous sommes libres .

LE PEUPLE.

Ha parguienne , c'est bien eux qui descendant des Francs ! en voilà une bonne ; mais vous voyez

bien , Sire , qu'ils vont vous engueuler si vous les écoutez.

L E R O I , à son Peuple.

Paix , mes enfans , je vous ai laissé parler tant que vous avez voulu ; laissez parler vos égaux , qui sont de plus mes Sujets : voyons comment ils rempliront ces deux tâches.

L E P R É T E N D U T I E R S - E T A T .

Sire , les Peuples ont fait les Rois , & quand ils les ont élus , ce n'a été que sous certaines conditions. Ils se sont en conséquence réservés , entre autres , le libre exercice de leurs biens , & la liberté la plus grande de leurs personnes. Ils ont fait des loix concurremment avec leur nouveau Roi ; ils les ont appellées fondamentales ; ils ont fait jurer aux Rois de ne jamais les enfreindre. Quand ils y ont manqué , ils les ont déposés , & on en a élu d'autres. Enfin la Nation seule a le pouvoir législatif , & n'a laissé aux Rois que le pouvoir exécutif.

L E R O I .

Messieurs , je vous interromps , non pour vous empêcher de continuer , car j'ai promis de tout entendre ; mais c'est pour bien comprendre ce que peut-être vous n'entendez pas vous-mêmes.

Je veux bien admettre pour un instant tous vos raisonnemens ; la Nation , dites-vous , a seule le pouvoir exclusif de faire des loix nouvelles , de réformer les anciennes : mais vous me laissez le pouvoir de faire exécuter . D'abord il me paroît que d'après vos principes , vous ne me regarderez plus comme votre Roi , mais comme votre homme-d'affaires chargé simplement par vous , non pas du droit , non pas du pouvoir , mais du devoir de faire exécuter vos ordres . La fonction n'est pas noble pour le successeur de Henri IV , Hugues Capet , Charlemagne , Clovis & Pharamond ; & je crois qu'aucun de ces cinq de mes ancêtres que je représente , que je dois représenter , & que je veux représenter , ne se seroit abonné à de pareilles prérogatives . Mais si j'allois jusqu'à vous prouver que , même d'après vous , je n'ai pas le prétendu pouvoir exécutif , alors il faudroit en conclure , pour être conséquent , que je n'aurois rien du tout ; car le pouvoir législatif & le pouvoir exécutif ôtés , reste zéro : or voici mon raisonnement .

Je suppose que vos mille Députés assemblés délibérant sur une loi quelconque , mais essentielle , il y en ait cinq cents trente d'avis d'adopter cette loi proposée , & quatre cents soixante-dix d'avis de la rejeter , & d'y substituer une autre ; alors je conviens que comme il ne faut pas ré-

duire les Représentans de ma Nation à l'impossible, il ne faut pas par conséquent exiger l'unanimité complète, & par conséquent aussi, il faut se contenter de la pluralité. D'après cet exposé, il résulteroit donc, selon vous, que l'avis des cinq cents trente feroit décidément la loi, & que les quatre cents soixante-dix Députés représentant cependant la Nation, de leur côté feroient regardés à cet égard comme nuls. Ainsi, il s'ensuit d'abord que ce ne feroit pas la volonté de la Nation, mais seulement des cinq cents trente Membres de la Nation.

Ce n'est pas tout ; comme d'après vos principes vous me dites qu'il faut une sanction pour donner le caractère nécessaire à la loi, alors on m'apporte donc la loi approuvée des cinq cents trente Députés, & rejettée des quatre cents soixante-dix autres. Je suppose encore, ce qui n'est pas une hypothèse ridicule, que ma raison éclairée me conduise à être de l'avis des quatre cents soixante-dix, qui n'étoient pas de l'avis de la loi projetée, que deviendra le projet de loi ? Parlez, parlez, Messieurs, je vous l'ordonne, & même je vous en prie. Je suis descendu de mon Trône pour m'asseoir un instant parmi vous, & profiter des lumières de la philosophie.

LE PRÉTENDU TIERS-ETAT.

Sire , puisque vous l'ordonnez , nous vous dirons avec cette noble franchise que nous donne le droit naturel , le premier de tous , avec cette fierté respectueuse que nous tenons de nos ancêtres , avec cette loyauté , véritable apanage de la Philosophie , avec cette raison géométrique qui seulement tient de l'évidence .

LE ROI.

Je vous ai parlé clairement , répondez-moi de même ; je veux des lumières , & non pas de l'obscurité , des choses & non pas des mots .

LE PRÉTENDU TIERS-ETAT.

Sire , il seroit cependant indispensable que vous nous permettiez de poser encore quelques principes puisés dans M. Montesquieu , dans J. J. Rousseau , MM. Guillotin , Cerutti , Comte d'Entragues , Mirabeau , &c. &c. qui vous feroient voir combien il seroit glorieux , flatteur , utile & honorable pour Votre Majesté d'être le Souverain d'un Peuple libre ; mais puisque vous le voulez , nous vous dirons que du moment que cinq cents trente Députés ont voté pour le projet de loi , ce n'est plus un projet , c'est la loi même ; autrement la puissance législatrice ne résideroit pas dans la

Nation ; ce qui cependant est démontré incontestable. Et quant à vous , Sire , votre prudence vous détermineroit sans doute à être de l'avis des cinq cents trente , & à faire sceller de bonne grace la volonté connue de la Nation.

L E R O I .

Fort bien ; c'est-à-dire , que vous ne me regardez plus comme le Souverain de France , mais comme le Garde des Sceaux de la Nation. A la bonne-heure : *Transeat , non concedo* (car je veux bien vous faire voir que je fais le latin , quoique peut-être je finirai par vous parler françois.) Voilà donc décidément l'avis des cinq cents trente formant la loi , malgré l'avis des quatre cents soixante-dix autres Députés de la Nation ; & malgré mon avis personnel à moi , d'après les principes démontrés , dites - vous , incontestables , que je ne dois contribuer en rien au pouvoir législatif , que la Nation est libre , & qu'en elle seule réside le même pouvoir législatif ; mais comme vous m'annoncez que vous me laissez le pouvoir exécutif , dites-moi comment vous entendez que je l'exerce ?

L E PRÉTENDU T I E R S - E T AT .

Rien n'est plus simple , rien n'est plus juste ; rien n'est plus naturel , rien n'est plus conforme à la raison , à l'ordre , aux principes. Votre Majesté ,

après avoir scellé la loi faite par la Nation, l'enverra à son Parlement pour l'enregistrer.

L E R O I.

Mais si les Parlemens , en la lisant , y trouvent quelques inconveniens , soit au fond , soit dans la forme , & qu'ils me fassent de respectueuses remontrances.

L E P R ÉTENDU T I E R S - E T A T .

Ils ne le peuvent ni ne le doivent.

L E R O I.

Mais enfin la vérification qu'ils feront de cette loi , d'après la lecture qu'ils en prendront , peut les porter à être de l'ancien avis des quatre cents Députés & du mien.

L E P R ÉTENDU T I E R S - E T A T .

Quand la Nation a parlé , les Parlemens ne peuvent plus lire , vérifier , examiner ; il ne leur reste que le droit d'enregistrer. En deux mots , la Nation seule a le pouvoir souverain & législatif. Votre Majesté a le pouvoir exécutif , & les Cours ne sont autre chose que les simples greffes de la Nation.

(20)

LE ROI.

Mais est-ce que vous voudriez m'ôter le pouvoir de faire grâce ; je vous avoue , j'y tiens beaucoup.

LE PRÉTENDU TIERS-ETAT.

A Dieu ne plaise , Sire , que nous voulions toucher à votre Couronne. Ce droit en est un des plus beaux fleurons , & Votre Majesté seule peut l'exercer ; cependant , sous certaines conditions que nous prendrons la liberté de mettre à vos pieds , lorsque nous aurons délibéré d'une manière positive & irrévocable.

LE ROI.

En vous remerciant d'avance , Messieurs ; mais si j'ai le droit de faire grâce , je ne puis donc pas juger.

LE PRÉTENDU TIERS-ETAT.

Nous avons prévu le cas , & nous comptons bien , en réformant la Magistrature , en lui ôtant ses anciens priviléges , supprimant ses anciennes fonctions ; nous comptons bien créer de nouveaux Magistrats que nous prendrons (pour commencer) parmi ceux qui existent à présent ; & pour les dédommager complètement , nous leur donnerons le titre glorieux de Judges de la Nation. Ces Judges

de la Nation feront faits pour rendre la justice au civil & au criminel en votre nom , & sous votre autorité ; & à cet égard , ils auront d'abord cet avantage qu'ils n'ont jamais eu , c'est que leurs arrêts ne seront jamais sujets à cassation ; ce qui est pour eux un dédommagement considérable de la perte de quelques-unes des prérogatives que nous leur ôtons pour le bien de la chose. 2°. Ils feront faits pour veiller à l'exécution des loix générales ou particulières , & punir ceux qui enfreindroient celles que la Nation auroit fait déposer dans leurs greffes. Ils n'en seront comptables seulement qu'à la Nation assemblée tous les cinq ans ; & par-là , ne seront plus exposés à la censure , aux réprimandes arbitraires de chacun des Ministres dans les différens départemens. Ces Juges de la Nation ne tenant leur pouvoir que d'elle ; ne seront plus sujets par conséquent aux surprises qui pourroient être faites à votre religion. Ils auront tous les cinq ans des éloges de la fonction dont chacun d'eux séparément , ou tous ensemble collectivement , auront rempli leurs Consulats , & la crainte d'être réprimandés par leur Juge naturel (la Nation assemblée) les mettra infailliblement dans le cas de n'avoir que des louanges à l'expiration desdites cinq années. Aussi c'est à cette époque que la Nation leur continuera leur pouvoir , ou s'il le faut absolument , en commettre ,

d'autres à leur place; mais ils auront toujours l'agrément d'être inamovibles pendant cinq ans, ce qui est une grande prérogative que les Consuls de Rome & les Sénateurs des différentes Républiques modernes n'ont pas même à présent. Les Judges de la Nation pourront enfin exercer (mais provisoirement seulement) leur police & suprématie sur tous les différens Tribunaux inférieurs.

L E R O I.

Si je vous ai bien compris , il résulte de tout cela ce que j'avois prévu , que je n'aurai pas le pouvoir législatif , parce que la Nation doit l'avoir exclusivement , & ma façon de penser même , réunie à la minorité des Députés aux Etats-Généraux , ne sera jamais comptée pour rien , & que d'un autre côté , je n'aurai pas le pouvoir exécutif , puisque ce pouvoir sera confié aux anciens Magistrats qui tenoient leur autorité de moi jusqu'à présent , & qui dorénavant seront réputés Judges de la Nation , nommés , révoqués ou confirmés par elle tous les cinq ans.

L E PRÉTENDU TIER S - ETAT.

Hélas ! Sire , ce que nous prévoyons que Votre Majesté appelle peut-être dans ce moment-ci un mal , est un mal nécessaire , mais d'où il arrivera de très-grands biens. Quel avantage pour tous vos

Sujets , de redevenir libres comme leurs ancêtres ?
Quelle utilité pour eux d'être assurés qu'eux seuls
pourront lever des impôts sur eux-mêmes , & s'ou-
vrir mutuellement des emprunts ! Quelle consé-
quence utile n'en résulteroit-il pas , si le divorce
avoit lieu , si la confession étoit supprimée , si
toute correspondance avec la Cour de Rome étoit
anéantie ! Quelle consolation pour nous de ne plus
voir sortir de France cet argent immense que coû-
tent les annates ! Quelle justice que les Evêchés
& les Abbayes de France se donnent dorénavant
par la France ! Quelle tranquillité pour nous de
n'avoir plus à donner qu'une somme convenue
pour vous , votre auguste Famille , en général ,
toute votre Maison ! D'un autre côté , quelle tran-
quillité pour vous de pouvoir dépenser régulièrè-
ment cette somme , sans jamais en rendre compte
à ceux qui vous l'octroient ! Quel débarras pour
Votre Majesté de n'être plus chargée de tout le
reste de la dépense , ni de la recette ! Combien de
temps vous faisoient perdre les requêtes en cas-
fation contre les arrêts de vos Cours , ou les
autres plaintes qui existoient contre leurs juge-
mens , puisque dorénavant les Cours rendront en
votre nom des arrêts souverains que votre Conseil
ne pourra plus casser , & que , relativement à leur
conduite , ils ne seront comptables & responsables
que tous les cinq ans à la Nation , qui vous dé-

barrassé de ce fardeau ! Quelle gloire pour vous d'être le restaurateur de la liberté Françoise , d'être le premier à signer la grande Charte , bien supérieure à celle d'Angleterre , bien plus claire qu'elle , bien plus positive , bien plus régénératrice ! Quel honneur enfin pour Votre Majesté , d'être le Souverain d'une Nation fière , libre & heureuse , & de lier pour jamais les mains à vos successeurs de manière qu'ils ne pourront plus sortir , sous quelque prétexte que ce soit , des bornes que la raison & la philosophie ont prescrit à la vraie Monarchie !

L E R O I.

Avez-vous tout dit ?

LE PRÉTENDU TIERS-ETAT.

Non , Sire , il s'en faut de beaucoup ; mais voilà l'essentiel pour votre tranquillité , votre bonheur , votre gloire , la sûreté de votre Trône , celle de vos Sujets , & l'autorité bien entendue de vos successeurs . Nous espérons seulement que vous n'insisterez pas à vouloir , comme par le passé , que les cahiers qui vous seront présentés soient intitulés *plaintes & doléances* . Les lumières de la philosophie ont trop éclairé votre siècle , pour que vous ne sentiez pas de vous-même l'humiliation , l'anéantissement qu'entraînent de pareilles expres-

sions. Oui , Sire , vous rougiriez sans doute d'être le Souverain d'un peuple esclave & plaintif. Soyez le Monarque d'un peuple noble , franc & libre sur-tout.

Quant à l'obéissance que vous doivent vos troupes , nous sommes bien loin de vouloir soustraire celle qui vous est légitimement due ; vous seul pouvez les commander , ou les faire commander par ceux qu'il vous plaira choisir lorsqu'il sera question de marcher contre l'ennemi de la Nation. Vous serez toujours le *Dux Francorum* comme Pharamond ; mais vous êtes trop bon , trop juste , trop honnête , trop ami des loix , de votre Peuple , pour exiger que dorénavant vos troupes soient tenues d'obéir lorsqu'ils ne fera point question des ennemis de l'Estat.

L E R O I .

Je vous avois dispensé dans le commencement de dire de grands mots : effectivement voilà des choses. Je vous dispense actuellement des compliments pour moi ou mes successeurs. Je vous ai écouté tant que vous avez voulu ; je vais aussi consulter les autres classes de mes Sujets , ensuite je vous ferai savoir à tous ma volonté. Allons , mes Gentilshommes , vous qui avez consenti à tout ce que mon Peuple a demandé , consentez-vous à ce que vous venez d'entendre.

LA NOBLESSE.

Sire, votre prétendu Tiers-Etat est fou à lier ; notre respect pour Votre Majesté , & l'amour de la paix & du bon ordre , nous ont seuls empêché de l'interrompre ; mais actuellement que nous sommes raccommodés avec le Peuple & avec le Tiers-Etat que nous aimons , & même ne rougirions pas de respecter , Votre Majesté n'a qu'à dire un mot , nous vous aurons bientôt débarrassé de ce prétendu Tiers-Etat. Nous nous chargeons de les conduire jusqu'aux différens ports de mer , & nous choisirons ceux où il y aura moins de vaisseaux. Nous nous méfions même qu'il y a plusieurs ennemis de la France , que les Etats voisins , jaloux de la beauté & de la bonté de notre Gouvernement , y ont introduits ; alors il n'y aura pas de mal , puisqu'ils sont tous réunis , de ne pas les séparer. Nous ne voyons même que les cafés & les clubs qui y perdront.

LE ROI.

Pourvu que mon Peuple & vous soyez amis , contens , heureux , je serai tranquille , & me charge du reste. Je vais consulter mon Clergé , mes Courtaillans & ma Magistrature. MM. du Clergé , que desirez-vous ?

(27)

L E B A S - C L E R G É.

Sire , nos portions congrues ne sont point assez
fortes , & souvent nos Paroisses trop étendues
dans certains villages ; nous demandons soulage-
ment quant à notre salaire & à nos travaux.

L E R O I .

Qu'en pense mon haut Clergé ?

L E H A U T C L E R G É.

Sire , rien n'est plus juste que la demande qui
vient d'être mise sous vos yeux. Nous désirons &
demandons nous-mêmes qu'il soit fait par des
Commissaires de Votre Majesté , une répartition
annuelle sur les biens ecclésiastiques pour sou-
lager les Curés , comme ils le demandent , rela-
tivement à leur salaire & à leurs travaux. Il n'est
pas un de nous qui ne consente de contribuer à
la répartition qui sera faite sur nos biens. Ce n'est
pas tout , Sire , nous sommes les premiers à con-
sentir que nos biens ne soient pas plus exempts
de payer toutes les impositions comme ceux des
laïques ; mais sans parler de nos immunités , les-
quelles cependant bien examinées , sont dans le
cas de mériter protection de la part de Votre Ma-
jesté , & attention de la part des simples fidèles
nos frères en Jesus-Christ , & nos frères égale-

ment comme Citoyens sujets de la Monarchie Françoise.

Nous demandons donc que ce soit nous , assistés même des Curés & autres Ecclésiastiques , qui fassions la répartition du montant des impositions que doivent nos biens , & que nous versions annuellement dans les coffres de Votre Majesté , sans aucun frais par elle , & par conséquent par l'Etat , le montant de cette dette légitime que nous sommes très-loin de refuser . Nous désirons que le produit de la caisse des Economats , ainsi que des bénéfices que Votre Majesté pourra y ajouter d'ici à quelque temps , soient employés à liquider les dettes que nous avons contractées .

D'ailleurs , Sire , nous gardons un silence religieux & chrétien sur tout ce que nous venons d'entendre de la part du prétendu Tiers-Etat . Nous nous contentons d'adresser nos vœux au ciel , pour que l'ordre soit rétabli dans la justice & les finances , la paix dans les cœurs , les anciens & respectables principes dans les esprits ; enfin pour que le bonheur commun & la tranquillité générale résultent , ainsi que votre plus grande gloire , de l'acte de bienfaisance que votre amour pour la France a exercé en convoquant tous les Ordres de son Royaume .

L E R O I.

Je suis très-content de tout ce que je viens d'entendre de la part des différens Ordres de mon Clergé, & je vois avec plaisir qu'il y a entr'eux autant de confraternité qu'entre mes Peuples & mes Gentilshommes. Voilà bien l'essentiel, & ce qui assurera le bonheur de l'Etat dont je me ferai toujours honneur & plaisir d'être Souverain, quand je verrai les cœurs & les esprits ainsi réunis.

A vous, MM. les Courtisans.

L E S G R A N D S S E I G N E U R S.

Sire, nous sommes Gentilshommes, & nous ne savons d'abord par quel hasard nous nous trouvons séparés du reste de la Noblesse; car aux Etats-Généraux nous comptions bien être réunis de corps & d'esprit. Mais dans ce moment-ci, puisque Votre Majesté juge à propos de nous interroger séparément, nous aurons l'honneur de lui dire que nous approuvons tout ce que MM. les Gentilshommes viennent de dire à Votre Majesté. Nous pensons particulièrement comme eux relativement aux justes doléances que le Peuple, que nous regardons & aimons fraternellement, vient de présenter à Votre Majesté. Nous observons seulement pour ce qui nous regarde personnellement, & après avoir renoncé à tous les priviléges pécu-

niaires comme possesseurs de fiefs, que relativement aux grandes charges dont nous sommes pourvus, & qui excitent la jalousie, non pas du Peuple, non pas des Gentilshommes nos confrères, mais du prétendu Tiers-Etat ; nous avons, 1^o. donné des finances considérables à Votre Majesté; 2^o. la nécessité de rester auprès de Votre Majesté pour avoir l'honneur de lui servir de cortège, nous force à des dépenses que nous ne ferions pas, si nous étions dans nos terres. D'un autre côté, la dignité du Trône Français exigeant l'existence de ces grandes charges, il est de toute injustice au prétendu Tiers-Etat de nous en vouloir autant.

L E R O I.

Soyez aussi tranquilles, Messieurs, que je suis content : c'est tout vous dire. Il ne me reste plus qu'à prendre l'avis des Magistrats de mon Royaume.

L E S M A G I S T R A T S.

Sire, avant tout, nous sommes autant édifiés de tout ce que nous venons d'entendre de la part du Peuple, de la Noblesse & du Clergé, ainsi que de celle des grands Seigneurs qui approchent de plus près Votre Majesté, que nous avons été indignés de tout ce que nous venons d'entendre de la part du prétendu Tiers-Etat, qui n'est ni l'Ordre du Peuple, ni celui de la Noblesse, ni

celui du Clergé , ni celui de la Magistrature. Au surplus , Sire , si nous ajoutons celui de la Magistrature , ce n'est pas que nous veuillions former un quatrième Ordre en France.

Dépositaires des loix antiques & nouvelles , conservateurs des formes , nous sommes bien loin de toucher à cette partie de la Constitution François qui ne connoît que trois États ; mais , Sire , si nous ne faisons pas un Corps séparé dans l'Etat , c'est par cette raison même que c'est à nous à surveiller aux intérêts des trois Ordres. Nous y avons intérêt comme faisant également partie des trois Ordres , & nous y avons encore un intérêt plus grand , comme Citoyens , juges de nos Concitoyens. Nous nous bornerons donc simplement à mettre sous vos yeux quelques vérités toutes naturelles.

La Constitution ne doit ni ne peut être changée. S'il étoit possible d'interroger les Nations voisines , peut-être conviendroient-elles toutes de son excellence , & la rivalité , ou la jalousie de quelques-unes , a peut-être aussi plus contribué que nous ne le pouvons dire à susciter les critiques qui en ont été faites.

Mais , Sire , si le fonds de la Constitution ne doit pas être changée , s'il est de l'essence qu'un seul gouverne en France pour les loix , s'il est ensuite de l'essence du même Gouvernement que

la législation réside en la personne de Votre Majesté , après avoir pris l'avis & le consentement de vos Etats-Généraux dans les hautes & importantes affaires , ou après avoir consulté vos Cours pour la formation de toutes les loix , autres que les loix bursales connues sous le nom d'impôts ou d'emprunts , ainsi que nous l'avons reconnu nous-mêmes avec plaisir , puisque nous avons été les premiers à provoquer cette convocation , il est également vrai que tous les principes opposés à ceux que nous venons de mettre sous les yeux de Votre Majesté sont de faux principes , dangereux , destructeurs de l'ordre , ennemis de la paix , & tendant à troubler l'union qui doit exister entre le Monarque & les Sujets , & les différens Ordres entr'eux . Si nous n'avons pas sévi contre les auteurs , colporteurs , distributeurs & apologistes de toutes les brochures infernales dont le Public a été inondé , le mépris qu'ils inspirent d'un côté , d'un autre la confiance dans les cœurs purs , les esprits droits & les ames vraiment patriotiques nous ont également soutenu & arrêté notre zèle ; nous avons tout attendu du temps jusqu'à ce moment , & nous attendons également avec confiance tous les projets de réforme que les trois Etats de votre Royaume assemblés vont vous proposer . Hélas ! Sire , nous ne craignons point de le dire , & nous augurons assez bien de l'illustre Assemblée

de la Nation ; nous sommes , d'un autre côté , si convaincus de la vérité de nos principes , que nous n'hésitons pas à croire que nous aurons la consolation de voir la Nation elle-même confirmer tout ce que nos remontrances vous ont exposé en tant d'occasions.

Daignez , Sire , par amour de la vérité , par égard pour la Justice , & par bonté pour nous , faire faire par les gens les plus éclairés de votre Conseil un état de comparaison de ce qui sera vraisemblablement dans les cahiers réfléchis des Etats-Généraux un jour , avec toutes nos anciennes remontrances ; & Votre Majesté verra que peut-être , si elle eût daigné accueillir plus favorablement nos plaintes , nos doléances , nos représentations , nos avis , elle n'auroit pas été forcée de convoquer les trois Ordres de son Royaume .

En effet , Sire , nous avons toujours réclamé contre l'abus des impôts , celui des emprunts , celui de la dépense , celui de la comptabilité , celui de la répartition , celui des lettres de cachet , celui même des dons , pensions , gratifications , celui de la manutention de vos domaines , comme celui de la Gabelle , que nous avons caractérisé de désastreux , celui de la corvée ; enfin , Sire , contre presque toutes les branches de l'Administration .

En deux mots , Sire , puisque le jour de la

vérité luit plus que jamais , nous le disons à Votre Majesté ; la Constitution Françoise est excellente , supérieure à toutes les autres , mais l'Administration est détestable .

Quant à la législation , soit civile , soit criminelle , elles sont également toutes deux susceptibles des plus grandes réformes ; nous en sommes plus convaincus que tous les autres Sujets de Votre Majesté , en raison de ce que nous sommes plus à portée qu'eux d'en apprécier tous les jours les inconveniens .

Daignez donc , Sire , bien disposer d'avance votre belle ame , votre esprit droit & votre cœur vraiment honnête , à écouter avec confiance tout ce que les trois Ordres vous mettront sous les yeux . Nous avons trop de confiance dans les trois Ordres réunis , pour croire un instant qu'ils puissent oublier qu'ils sont Français ; que la Monarchie existe avec gloire & splendeur depuis quatorze siècles par & avec sa constitution , & nous sommes persuadés qu'ils ne vous proposeront que de réformer votre administration , ainsi que les codes civil & criminel . Ce sont-là également les trois points où tendent tous nos vœux , comme ils ont été également ceux où ont tendu toutes nos remontrances .

Quant à nous particulièrement , en diminuant nos ressorts , en réformant les deux codes , réfor-

mant aussi les abus qui se sont glissés dans la présentation de la Justice en France , n'oubliez pas , Sire , que le plus grand abus est le Contrôle , auquel sont assujettis tous les actes émanés de chaque Tribunal ; ce qui augmente de moitié les frais de procédure.

Quant à la vénalité de nos charges , nous attendons avec confiance que des temps plus heureux , & une abondance plus grande de votre Trésor Royal , vous mettent à même de calculer alors s'il est vraiment de l'intérêt public que les charges soient véniales ou non.

Enfin , Sire , pour nous résumer , plus d'impôts ni d'emprunts sans le consentement exprès de la Nation ; & sur tout le reste , admettez la réforme désignée par toutes nos remontrances passées , & qui ne feront qu'acquérir de la force par l'approbation des trois Ordres , qui les prendront vraisemblablement pour modèles de leurs cahiers ; votre gloire , celle de votre règne , celle de votre Nation , le bonheur commun enfin & l'union générale en résulteront.

L E R O I .

La présence , dit-on , émeut les Puissances ; aussi je ne vous cache pas , Messieurs , que jamais je ne me suis senti aussi ému qu'aujourd'hui .

Je vois enfin la vérité ; je sens effectivement

tous les abus des anciennes administrations ; j'ai du plaisir à vous témoigner à tous mon chagrin des excès de dépenses qui ont été faites. Je me plaît aussi à vous dire , comme Henri IV, que j'aime tous mes Sujets , & que je n'en crains aucun. Je trouve les réclamations de mon Peuple , de mon Clergé , de ma Noblesse , de mes Courtisans & de mes Magistrats également fondées ; je confens donc bien volontiers à tout ce que chacun de vous vient de me proposer. Vos idées deviennent ma façon de penser : les loix que je vais faire rendre vont les sanctionner , & les rendre incommutables. Soyez sûrs que le bonheur de ma vie sera de faire le vôtre. Si vous voulez me plaire réellement , soyez toujours unis , nul motif ne peut ni ne doit vous séparer : l'intérêt général d'abord en résultera , & vos intérêts particuliers ne feront également qu'acquérir aussi de la consistance. En me regardant avec raison comme votre père , aimez-vous tous comme frères ; puisque chacun de vous abandonne noblement ses anciens priviléges , je conserve aussi chacun de vous dans ceux qui ne sont point & ne peuvent être abandonnés. Ce jour est si heureux pour moi , & j'ose dire pour vous , par la conduite que vous venez de tenir , que je saurai le renouveler plus d'une fois pendant mon règne ; qu'aucun de vous ne se laisse jamais séduire par des impulsions étrangères , n'é-

coute jamais que la voix de vos cœurs : elle ne peut vous tromper , ni m'induire en erreur ; aussi mon oreille sera toujours ouverte à une voix aussi chère , aussi précieuse.

Quant à ceux de mes Sujets qui veulent cesser de l'être , & qui veulent fonder un nouvel Empire , qui n'écoutent que les écarts de leur imagination , qui croient possible de mettre en pratique de prétendues vérités philosophiques , qui ne savent pas mettre une ligne de démarcation raisonnable à leurs spéculations , je cherche à croire , mais je suis bien loin d'en être très-convaincu , qu'ils ont voulu ma gloire , celle de ma Nation , le bonheur public , & je serois bien tenté d'imaginer , au contraire , que nos ennemis communs à tous ont profité des erreurs de la Philosophie moderne pour souffler le venin de la discorde , celui même de la nouveauté sous lequel sont souvent cachés des poisons mortels. Mais comme je crois que la folie , plus que la méchanceté , a dicté ces principes anti-monarchiques que je viens d'entendre , je me garderai bien de punir aucun de ceux qui ont proposé de les mettre en action ; je les plains , je les aime même encore , quoiqu'ils n'aiment pas leur Patrie. Hélas ! eux-mêmes ne la connoissent pas. Je me contente donc de leur déclarer que tous les ports de mer de mon Royaume seront ouverts à ceux d'entr'eux qui per-

sisteront dans leurs idées chimériques , de vouloir donner à l'antique Monarchie Françoise une constitution toute nouvelle , & aussi différente de celle à l'ombre de laquelle elle a prospéré depuis quatorze cents ans. Je promets de plus à ceux qui persévéreront dans leurs folles prétentions , de leur payer tous les frais de transport dont ils auront besoin pour sortir du Royaume , & je suis persuadé que mon Peuple , mon Clergé , ma Noblesse , ma Magistrature , trouveront que jamais argent ne fut mieux employé.

F I N.

